



COMITÉ INTERDÉPARTEMENTAL
DOUBS-HAUTE SAÔNE
TERRITOIRE DE BELFORT

Comité Interdépartemental 25/70/90

Commission Éveil de l'Enfant

**Des informations et des outils pour
organiser une journée départementale « éveil
de l'Enfant »**

SOMMAIRE

- 1) Préparer
- 2) Informer et promouvoir
- 3) Mettre en œuvre
- 4) Evaluer
- 5) Engagement du Comité interdépartemental,
Engagement de l'association qui prend en charge
une fête de l'Eveil départementale.

1) **Préparer:**

Il semble souhaitable de créer un groupe de travail « éveil de l'enfant » avec l'association qui prend en charge la Fête de l'éveil interdépartementale sur son territoire.

La mission de ce groupe sera de travailler avec les acteurs du projet, à savoir : le comité interdépartemental (CID), la commission Eveil de l'Enfant du CID, les responsables des sections éveil des associations du territoire concerné et l'association qui reçoit la fête de l'éveil.

Afin d'assurer l'animation et le suivi de ces groupes de travail, un référent sera nommé par la commission éveil du Comité interdépartemental pour chaque territoire. Ce référent devra obligatoirement être membre de cette commission.

Référent pour la commission territoriale du Pays de Montbéliard : Joëlle ROLET.

Référent pour la commission territoriale du Haut Doubs : Isabelle PEREY

2) **Informier et promouvoir:**

Les informations relatives à l'événement seront communiquées à toutes les associations ayant une section éveil.

C'est le Comité Interdépartemental qui transmettra les informations relatives à cet événement dans les associations et sur le site FSCF du CID.

3) **Mettre en œuvre :**

Les associations souhaitant accueillir la fête de l'éveil doivent se faire connaître auprès de la commission Eveil de CID.

S'il y a plusieurs candidatures, le groupe de travail de chaque territoire choisira l'organisateur en tenant compte : du lieu géographique avec pour objectif de diversifier les zones ainsi que les événements importants des associations (anniversaire, fête...).

- **Le lieu** : Prévoir une grande salle avec si possible, des gradins, des salles annexes...et réserver le tout pour la date de la manifestation. L'association organisatrice devra fournir au CID une attestation d'assurance responsabilité civile ainsi que son logo pour les courriers.
- **La période** : Les mois de mars ou avril semblent être les plus adaptés à l'organisation de ces journées départementales Eveil de l'enfant en fonction de la disponibilité des salles dans les communes.
- **La durée** : Le format « demi-journée » a été retenu par la commission éveil du CID. La fête se fera un samedi ou un dimanche, matin ou après midi de 9h à 12h ou de 14h à 17h30.
- **Le thème** : Il sera choisi par le groupe de travail de chaque territoire. Une liste d'idées sera à retrouver en fin de cahier.
- **Les ateliers** : 5 ou 6 ateliers semble être un minimum.
- **La durée de chaque atelier** sera de 12 à 15 minutes. Ne pas oublier de prendre en compte la fatigabilité des enfants en alternant un atelier sportif, un atelier culturel ou artistique (coloriage, lecture de livre, activité de motricité fine...).

Nous vous invitons à construire vos ateliers en vous aidant du classeur Dimakid et en vous basant sur les verbes d'actions.

Il est judicieux de prévoir aussi une bande sonore propre au thème choisit pour annoncer les rotations.

Prévoir aussi une personne en permanence à la sono pour gérer le temps des ateliers et annoncer les rotations.

- **Le matériel :** Prévoir et lister le matériel nécessaire à la mise en place des ateliers (prêt de matériel entre associations participantes).
Pour simplifier la visibilité des ateliers, une délimitation des espaces est souhaitable (rubans, barrières, séparations de tennis de table...) Ne pas oublier : une sonorisation, une trousse de secours et des secouristes ainsi qu'une affiche notifiant, le médecin et la pharmacie de garde avec leurs numéros de téléphone et les numéros d'appel d'urgence (pompiers, Samu...). un espace boisson mis à disposition pour les participants, les supports de communication Eveil du CID (banderole FSCF ; roll op) ainsi que ceux de l'association.
- **L'organisation :** Le groupe de travail de chaque territoire décidera du nombre de réunions à prévoir afin de préparer au mieux ces rencontres.
- **Le public :** Ces journées s'adressent exclusivement aux enfants de 3 à 6 ans licenciés en section Eveil dans les associations de leur territoire d'appartenance et affiliées à la FSCF. La commission étudiera toutes demandes de dérogation pour des enfants en situation d'handicap âgés au maximum de 7 ans.
Les groupes pourront être formés de 6 à 14 enfants au maximum accompagnés de deux animateurs minimum. Il est fortement conseillé pour la prise en charge de groupe d'enfant âgé de 3 ans de prévoir 3 voir 4 animatrices par groupe.

Les parents présents peuvent rester sur place s'ils le souhaitent. Un lieu spécifique, style gradin, sera mis à leur disposition.

- **Les inscriptions :** Le tarif de l'inscription sera de 4 € par enfant pour la saison 2025/2026 révisable à chaque début de saison selon le bilan financier de la fête précédente. Les courriers d'invitation à participer et d'inscription seront envoyés par le CID.
- Chaque association fera parvenir à l'association organisatrice la liste des enfants inscrits (avec le droit à l'image, les allergies...) et le chèque correspondant au montant de ses inscriptions. Une date de retour sera définie et notée sur le courrier d'inscription.
- **La pochette d'accueil de l'association :**
- Pour le bon déroulement de l'événement, le groupe de travail devra prévoir pour chaque responsable de groupe des différentes associations participantes, une pochette d'accueil comprenant :
 - La liste nominative des enfants de chaque groupe.
 - Un plan des salles avec la situation des ateliers.
 - Un plan général du gymnase ou de la salle avec l'emplacement des issues de secours, des toilettes, des vestiaires...
 - La rotation de leur groupe au sein des ateliers
 - Un déroulé précis du passage dans les ateliers
 - En fonction des ateliers prévus : Une pochette pour chaque enfant contenant : le travail manuel à faire, son passeport à faire tamponner à chaque atelier, son diplôme, les documents donnés sur l'alimentation en rapport avec le sport santé et l'atelier dégustation si il est proposé dans le programme. Cette pochette sera donnée aux enfants au moment du départ.

4) **Evaluer :**

Prévoir une réunion de bilan avec comme critères d'évaluation : le nombre d'enfant ; le nombre d'association participante; le nombre d'accompagnateur ; la qualité des ateliers ; le retour des participants et des parents.....

5) **Les engagements :**

- **Engagement du CID :**

- Aide financière si la Fête est conforme au cahier des charges du CID. L'enveloppe allouée pour la saison 2025/2026 est de 800€ pour les deux Fêtes. Elle sera partagée comme suit : 1/3 pour une Fête sans spectacle professionnel ; 2/3 avec spectacle professionnel sur présentation de la facture au CID.
Dans le cas où les 2 fêtes ont un spectacle professionnel, l'aide sera divisée à 50/50.
- Dans tous les cas, pour recevoir une aide, il faudra que le CID et la commission éveil reçoivent un panel de photos de l'événement ainsi que le CR fédéral de la journée éveil rempli.
- Photocopies (diplôme, passeport, coloriage...)
- Prêt des étiquettes plastiques.

- **Engagement association :**

- Lister toutes les personnes présentes (enfants, animateurs, bénévoles) en cas d'évacuation par les pompiers.
- Achat du gouter (obligatoire).
- Achat d'un cadeau ou pas.
- Prise en charge financière du spectacle ou pas de spectacle.

- Achat de petites fournitures : feutres, papiers couleurs, livres...
- **A fournir au CID :** Une attestation d'assurance responsabilité civile de votre association et le logo de l'association pour identification sur les courriers.